



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Juin 2017

L'an deux mille dix sept, le jeudi quinze Juin , à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 9 Juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **21**
Nombre de membres présents : **15(14 jusqu'au point numéro 7)**
Nombre de votants : **16(15 jusqu'au point numéro 7)**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEGHE, Stéphane BARILLOT, Pierrick CLEMENT, Cécile DRAUNET , Aurélia LAURENT (à partir du point numéro 8).

Absents excusés : Elisabeth DEGORCE, Véronique GUIGNE, Sonia THOMAS, Aurélia LAURENT (jusqu'au point numéro 7)

Absents non excusés : Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Laurent COCHELIN, Cyril RIGAUDEAU

Procurations : Sonia THOMAS à Bernard BARAUD.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 11 mai 17

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2017 qui leur a été transmis.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 - SITE INFORMATIQUE COMMUNAL

Après avoir fait une consultation, deux propositions sont parvenues pour la création d'un nouveau site communal.

FOURNISSEUR	Coût de refonte du site	Contrat de suivi et de maintenance
LA FABRIQUE DIGITALE (TOULOUSE)	2 300.00 € (TVA non applicable) Acompte 30 % à la signature du devis	600.00 €/an (TVA non applicable)
SABRINA GUIHARD (FRONTENAY-R-R)	2 000.00 € (TVA non applicable)	200 €/an(TVA non applicable)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de S. GUIHARD, conformément à l'avis de la commission qui a examiné ces deux offres.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 - CREATION D'UN POSTE CAE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Reporté au 11 Juillet 2017.

4 - CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la gestion des populations de chats errants.

Les frais de stérilisation sont forfaitisés à :

- 80.00 € pour une ovariectomie + tatouage
- 60.00 € pour une castration + tatouage
- Les factures sont à l'ordre de 30 millions d'amis et sont payées directement par 30 millions d'amis
- Les chats seront alors identifiés au nom de la fondation 30 millions d'amis.
- La commune n'a rien à payer.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 - INSTALLATION DE PLAQUES PODOTACTILES SUR ESCALIERS A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Ces travaux qui ont été réalisés sur les escaliers de l'école élémentaire n'ont pas fait l'objet d'un avenant. Le montant de ces travaux s'élève à 630.72 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à inscrire cette dépense en section d'investissement – opération 0150 – article 2313.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 - ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR LA CUISINE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre de l'audit de la cuisine centrale pour l'établissement du Plan de Maîtrise Sanitaire, il est nécessaire d'acquérir un aspirateur.

Le choix porte sur un aspirateur à poussières NUPRO 180 (9 litres 620 W) de marque NUMATIC, vendu par le fournisseur GAMA 79, membre du groupement d'achats PROCLUB, au prix de 120.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense en investissement – opération 0129 – article 2188.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 - DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « ASP L'ESTUAIRE »

Une demande de subvention d'une association non communale, L'ASP L'ESTUAIRE, est parvenue en Mairie. Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

POUR : 0

CONTRE : 15

ABSTENTION : 0

8 - RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU LOCAL MODULAIRE RUE DES CHAMPS

Il est nécessaire de réaliser un raccordement électrique du nouveau local modulaire rue des champs. Le montant de la prestation est de 1 602.00 € HT. GEREDIS participant à hauteur de 640.80 €, le montant restant à la charge de la commune est de 961.20 € HT, soit 1 153.44 € TTC.

Cette dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 098 – article 21318.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

EXONERATION TAXE D'AMENAGEMENT

Le 19 novembre 2015, le conseil municipal avait décidé l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour les locaux d'habitation et d'hébergement Ceci afin de favoriser la construction de logements sociaux sur la commune.

En effet, la loi SRU prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation sous peine de sanction, d'avoir une part de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales. En 2015, la part des logements sociaux de la commune représentait 11 % du total des résidences principales. Ce pourcentage va baisser avec la vente des 32 logements sociaux qui est en cours.

Le permis d'aménager datant du 15.09.2014 pour le lotissement situé rue du Docteur Debègue a imposé au constructeur la construction d'1 ou 2 logements sociaux.

L'aménageur n'ayant pas réussi à trouver un bailleur social, le permis a été modifié en divisant un lot en deux petites parcelles pour construire deux maisons en accession sociale PSLA (location/accession) sous deux conditions : exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement et exonération de la taxe foncière sur 15 ans.

Le permis de construire des deux logements en location/accession a été accordé le 23.02.2016.

C'est parce que la COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT (coopérative HLM) a demandé une délibération plus précise que celle de 2015, que le conseil municipal a été sollicité le 13 Avril 2017.

Au vu du cadre légal et des engagements initiaux de 2015 et 2016, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce projet d'exonération pour cette opération de location accession de 2 logements individuels confiée à la COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES AGENTS DE LA CANTINE ET LES ENSEIGNANTS ET AUTRES PERSONNELS COMMUNAUX

Le conseil municipal a délibéré afin d'appliquer aux enfants des tarifs en fonction des quotients familiaux. Le tarifs pour les agents de la cantine et les enseignants et autres personnels communaux n'a pas été précisé. Ce tarif était de 2.70 € en 2016-2017 pour les agents de la cantine et de 5.20 € pour les enseignants et autres personnels communaux.

Le conseil municipal est invité à confirmer ces tarifs pour l'année scolaire 2017-2018.

POUR : 11

CONTRE : 2

ABSTENTION : 3

11 - TRAVAUX MAIRIE

Une consultation a été réalisée afin de faire des travaux de peinture dans la salle de conseil municipal, l'entrée de la mairie, la salle d'accueil – état civil et l'entrée de service (RC uniquement).

S'ajoutent à ces travaux la réfection du sol de la salle d'accueil et l'installation de nouveaux rideaux dans la salle du conseil municipal.

Plusieurs devis ont été demandés :

Travaux de peinture et revêtements de sols			
Entreprise	Proposition – date de réalisation	Prix HT	Prix TTC
MORETTI (auto entrepreneur)	Non définie	9 650.13 €	9 650.13 € (TVA non applicable)
DAUNAY-RIMBAULT	Deuxième quinzaine de Juillet	8 864.58 €	10 637.50 € (récupération TVA en 2018)

Ces propositions ont été examinées en commission travaux le 13 Juin. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir l'offre de l'entreprise DAUNAY-RIMBAULT.

Cette dépense prévue au budget pourra être affectée en section d'investissement – opération 098 – article 21318.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 - ACHAT D'UN LOT PERCEUSE ET MEULEUSE

La commission travaux, réunie le 13 Juin, a examiné l'offre de l'entreprise LOXAM pour l'achat d'un lot perceuse et meuleuse pour un montant promotionnel de 250.00 € HT, soit 300.00 € TTC.

Cet achat est rendu indispensable en remplacement d'une perceuse-visseuse qui est hors service.

Cette acquisition pourrait être affectée en section d'investissement – opération 0129 – article 2188.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

EQUIPEMENT D'UNE HOTTE AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE

L'installation du lave vaisselle à la cantine de l'école maternelle doit, afin de régler un problème de condensation, être complété par l'achat d'une hotte. Un devis correspondant techniquement au besoin a été fourni par le fournisseur ERCO.

Le montant de ce devis qui a été examiné en commission le 13 Juin s'élève à 1 358.38 € HT, soit 1 630.06 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cet achat et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération 0129 – article 2188.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 21 H 30.